

REGLEMENT



Au Touquet-Paris-Plage

1. ORGANISATION

La Corrida Rose au Touquet-Paris-Plage est organisée par la Ville du Touquet-Paris-Plage, en partenariat avec le Centre Hospitalier de l'Arrondissement de Montreuil (CHAM) et le Lions Club Berck Le Touquet Côte d'Opale. Les bénéfices sont reversés au profit des femmes suivies au CHAM pour un cancer du sein.

2. EPREUVES

L'événement se déroulera le dimanche 4 octobre 2026. Départ unique à 10H, au Jardin d'Ypres.

La Corrida Rose au Touquet-Paris-Plage propose 3 épreuves en mi-urbain, mi-nature, au cœur de la ville du Touquet :

> Marche de 5 km > Course de 5 km > Course de 10 km

3. INSCRIPTION ET TARIFS

Les inscriptions sont limitées à **4 000 participants toutes épreuves confondues**.

INSCRIPTION EN LIGNE

Avant le lundi 21 septembre à 12h, avec paiement sécurisé en euros (€), dans la limite des places disponibles.

> MARCHÉ : 10 €

Les enfants de moins de 12 ans accompagnés des parents peuvent participer à la marche gratuitement (ils ne pourront pas bénéficier du tee-shirt offert).

> COURSE 5 km ou 10 km : 10 €

● L'épreuve de 5 km est ouverte à toute personne licenciée F.F.A. ou non licenciée, née en 2013 ou avant (autorisation parentale et questionnaire de santé, obligatoires, pour les moins de 18 ans).

● L'épreuve de 10 km est ouverte à toute personne licenciée F.F.A. ou non licenciée, née en 2011 ou avant (autorisation parentale et questionnaire de santé, obligatoires, pour les moins de 18 ans). Pour les coureurs, l'attestation de Parcours Prévention Santé ou la licence (voir article 4) devront être téléchargés lors de l'inscription afin que celle-ci soit validée.

> AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE.

Un tee-shirt sera offert à chaque participant : marcheurs et coureurs (voir date de retrait à l'article 6). Nous commandons des tailles différentes afin de vous satisfaire au mieux mais les stocks dans chaque taille sont limités. Nous ne pouvons pas vous assurer de la disponibilité de votre taille lors de votre retrait du dossard.

> Pour les associations, les clubs ou les partenaires (10 participants minimum).

Inscription et paiement sur le site EN UNE FOIS par CB obligatoirement.

> La **personnalisation des dossards** est possible jusqu'au jeudi 10 septembre 2026 inclus, si pas rempli, il sera marqué votre prénom.

4. LICENCE OU CERTIFICAT MEDICAL

Pour la marche :

Pas besoin d'attestation de Parcours Prévention Santé ou de licence - il n'y a pas de classement.

Pour les 2 courses : 5 km ou 10 km :

Pour les personnes mineures :

> D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Loisir Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

> L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Pour les personnes majeures :

> D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Loisir Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées.

> D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée (<https://pps.athle.fr>) dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Le PPS coûte 5€ et il est valable un an à partir de sa date de réalisation.

5. CHRONOMETRAGE

Pour les coureurs, le chronométrage sera effectué grâce à une puce électronique. Le classement sera disponible aussitôt après l'épreuve via le lien de la plateforme d'inscription.

6. RETRAIT DES DOSSARDS ET TEE-SHIRT POUR MARCHEURS ET COUREURS

Le samedi 3 octobre 2026 de 10h à 18h et le dimanche 4 octobre de 8h à 9h à la Salle de sport « Gérard Bascoulergue » - Rue de Moscou (Place Quentovic)

Présentation d'une pièce d'identité obligatoire pour chaque retrait de dossard (marcheurs et coureurs). Possibilité de récupérer les dossards pour plusieurs personnes sur présentation des pièces d'identités. Pour les groupes, le retrait devra se faire par une personne et en une seule fois

Cession de dossard pour les coureurs : si vous ne pouvez plus participer à la course, il sera possible de procéder à une revente de votre dossard via la plateforme d'inscription Adeorun. La revente des dossards ne sera possible que jusqu'au mardi 22 septembre.

7. CONSIGNES DE SECURITÉ

> Pour des raisons évidentes de sécurité, bicyclettes et engins à roulettes sont formellement interdits sur le parcours des 2 courses.

> Les poussettes sont acceptées.

> Les chiens sont autorisés, mais doivent être tenus en laisse.

Veillez à ne pas gêner le passage des coureurs.

> Seuls les vélos de l'organisation, ainsi que les véhicules des forces de l'ordre, de secours sont autorisés à circuler sur le parcours.

8. HANDISPORTS

Pour des raisons de sécurité, les fauteuils roulants sont uniquement autorisés sur le parcours de la marche de 5 km.

Seules des joëlettes, en nombre limité, avec l'accord de l'organisation seront autorisées à participer. Le départ se déroulera entre la course et la marche. 10h départ des courses, 10h10 départ des joëlettes, puis départ des marcheurs. Maximum 6 porteurs / joëlette, un PPS ou une licence pour chaque porteur, il s'agira d'un dossard différent des coureurs et ils seront non classés. Le Porté devra fournir un Certificat Médical justifiant que son état de santé peut supporter la durée et les conditions climatiques, pas de PPS nécessaire pour le porté.

9. ASSURANCES

La Corrida Rose au Touquet-Paris-Plage est couverte par une assurance responsabilité civile. Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur participation à la Corrida Rose au Touquet-Paris-Plage peut les exposer.

10. LES SECOURS

Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours. En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu de porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation.

11. CLASSEMENT / RECOMPENSES POUR LES COUREURS

Les classements pour les 2 courses seront publiés sur le site Chronopale.fr

Accès aux résultats via ce QR Code :



Récompenses (lots) pour les 3 premières femmes du 5 km et du 10 km, et les 3 premiers hommes du 5 km et du 10 km.

12. ANNULATION

En raison des frais engendrés, il n'y aura pas de remboursement en cas d'annulation du participant. Une revente de dossard sera possible (voir article 6)

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problèmes sanitaires ou de toutes autres circonstances,

notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser une ou plusieurs épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

13. DROIT D'IMAGE

Tout participant autorise l'organisation à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

14. CNIL

Conformément aux dispositions de la Loi " Informatique et Liberté " n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

15. CONTACT

> Pour toute information concernant votre inscription : sport@ville-letouquet.fr.

> Pour toute information concernant l'organisation (parcours, retrait dossard.) par mail : sport@ville-letouquet.fr.

17. ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription à l'une des épreuves de la Corrida Rose au Touquet-Paris-Plage 2026 vaut l'acceptation sans réserve du présent règlement, dans sa totalité.

18. AUTORISATION PARENTALE (exemple)

Je soussigné(e)autorise mon enfant à participer à la Corrida Rose du Touquet-Paris-Plage le 4 octobre 2026.

Date

Signature